

# PROJET PEDAGOGIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE Année 2016/2017



Piscine JACQUES MONQUAUT  
Rue Léo LAGRANGE  
78190 TRAPPES  
☎ 01 30 51 41 54  
✉ piscine@mairie-trappes.fr

## SOMMAIRE

---

✚ Le projet pédagogique.....1 présentation	1
✚ Les références institutionnelles.....2  Bulletin officielle n°30 du 23 juillet 2015 Bulletin officiel spécial n°11 du 26 novembre 2015 Le socle commun de connaissances et de compétences BO n° 17 du 23 avril 2015 Synthèse de la circulaire 2011 sur l'enseignement de la natation	2
✚ Les outils didactiques.....6 Le « savoir nager » La logique des apprentissages Les séances	6
✚ L'organisation.....11 Synthèse de la circulaire 2011 sur l'enseignement de la natation La surveillance des bassins Normes d'encadrement à respecter Rôle et responsabilités des enseignants Organisation pédagogique	11
✚ ANNEXES .....15	15

# 1. LE PROJET PEDAGOGIQUE

Un travail entre le conseiller pédagogique en EPS, et les éducateurs sportifs qui interviennent auprès des élèves, a été mis en œuvre pour établir en concertation un projet pédagogique commun. Il a pour but :

- + de rendre plus opérationnels les équipements, les interventions des MNS et les plages d'occupation proposées par la commune de Trappes.
- + d'élaborer des outils pour permettre aux enseignants :
  - d'inscrire ces activités dans leur programmation d'EPS sur toute la scolarité primaire de l'élève.
  - de construire des contenus d'enseignement adaptés au niveau de l'élève et en cohérence avec les programmes

# 2. LES REFERENCES INSTITUTIONNELLES

## TEXTES DE REFERENCE :

**Bulletin officielle n°30 du 23 juillet 2015 Evaluation du « savoir nager »**

**Programmes d'enseignement de l'école primaire n°11 du 26 novembre 2015**

**Socle commun de connaissances et de compétences BO n° 17 du 23 avril 2015**

**Natation scolaire CIRC. N°2011-090 du 7 juillet 2011 parue au BO n°28 du 14 juillet 2011**

**Sorties scolaires CIRC. N°99.136 du 23 septembre 1999**

**Intervenants extérieurs CIRC. N°92-196 du 3 juillet 1992 en excluant le § II.2**

## 2.1. - Ce que disent les programmes (BO spécial n°11 du 26 novembre 2015)

Les activités aquatiques à l'école primaire s'inscrivent dans les programmes dans les termes suivants :

<b>Cycle des apprentissages fondamentaux</b> CP, CE1, CE2 EPS : Adapter ses déplacements à des environnements variés	<b>Cycle des approfondissements</b> CM1, CM2 6 <sup>e</sup> EPS : pratique d'activités physiques, sportives et artistiques.
<b>Attendus de fin de cycle</b> Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion. - Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé. - Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.	<b>Attendus de fin de cycle</b> Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. Connaitre et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. Identifier la personne responsable a alerter ou la procédure en cas de problème. Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément a l'arrêté du 9 juillet 2015..
<b>Compétences travaillées pendant le cycle</b> Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes.  Respecter les règles essentielles de sécurité. Reconnaître une situation à risque.	<b>Compétences travaillées pendant le cycle</b> - Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. - Adapter son déplacement aux différents milieux. - Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. - Aider l'autre.
<b>Repères de progressivité</b>	

En natation, les activités proposées permettent de passer de réponses motrices naturelles (découvrir le milieu, y évoluer en confiance) à des formes plus élaborées (flotter, se repérer) et plus techniques (se déplacer). L'objectif est de passer d'un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d'une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d'une propulsion essentiellement basée sur les bras à une propulsion essentiellement basée sur les jambes

### **Croisements entre enseignements**

L'éducation physique et sportive offre de nombreuses situations permettant aux élèves de pratiquer le langage oral. Ils sont

ainsi amenés à utiliser un vocabulaire adapté, spécifique pour décrire les actions réalisées par un camarade, pour raconter ce

qu'ils ont fait ou vu et pour se faire comprendre des autres.

En lien avec l'enseignement « Questionner le monde », l'éducation physique et sportive participe à l'éducation à la santé et à

la sécurité. Elle contribue pleinement à l'acquisition des notions relatives à l'espace et au temps introduites en mathématiques

## **2.2 - Evaluation attestation scolaire « savoir-nager »**

### **Évaluation attestation scolaire « savoir-nager »**

NOR : MENE1514345A

arrêté du 9-7-2015 - J.O. du 11-7-2015

MENESR - DGESCO A1-2

---

Vu code de l'éducation, notamment article D. 312 47 2 ; code du sport ; arrêté du 9-6-2008 ; arrêté du 9-7-2008 ; avis du CSE du 3-6-2015

---

**Article 1** - Le savoir-nager, dont la maîtrise permet la délivrance de l'attestation scolaire « savoir-nager » prévue par l'article D. 312-47-2 du [code de l'éducation](#), est défini par l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** - L'attestation scolaire « savoir-nager », délivrée par le directeur de l'école ou par le principal du collège, est incluse dans le livret scolaire de l'élève ; un exemplaire, imprimé selon le modèle fixé par l'annexe 2 du présent arrêté, lui est remis.

La maîtrise du savoir-nager est attestée par les personnels qui ont encadré la formation et la passation des tests correspondants : à l'école primaire, un professeur des écoles en collaboration avec un professionnel qualifié et agréé par le directeur académique des services de l'éducation nationale ; au collège, un professeur d'éducation physique et sportive.

**Article 3** - Pour l'année scolaire 2015-2016, les dispositions relatives au savoir-nager qui figurent à l'annexe de l'arrêté du 9 juillet 2008 susvisé sont remplacées par les dispositions de l'annexe 1 du présent arrêté.

**Article 4** - Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2015.

**Article 5** - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 juillet 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du [code du sport](#).

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;
- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;
- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.

## 2.3 - Lien avec le socle commun (BO n°17 du 23 avril 2015 )

### Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Il s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.

### Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

Expression de la sensibilité et des opinions, respect des autres

L'élève exprime ses sentiments et ses émotions en utilisant un vocabulaire précis.

Il exploite ses facultés intellectuelles et physiques en ayant confiance en sa capacité à réussir et à progresser

La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. Il participe à la définition de ces règles dans le cadre adéquat.

### Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques

*Objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun*

Démarches scientifiques

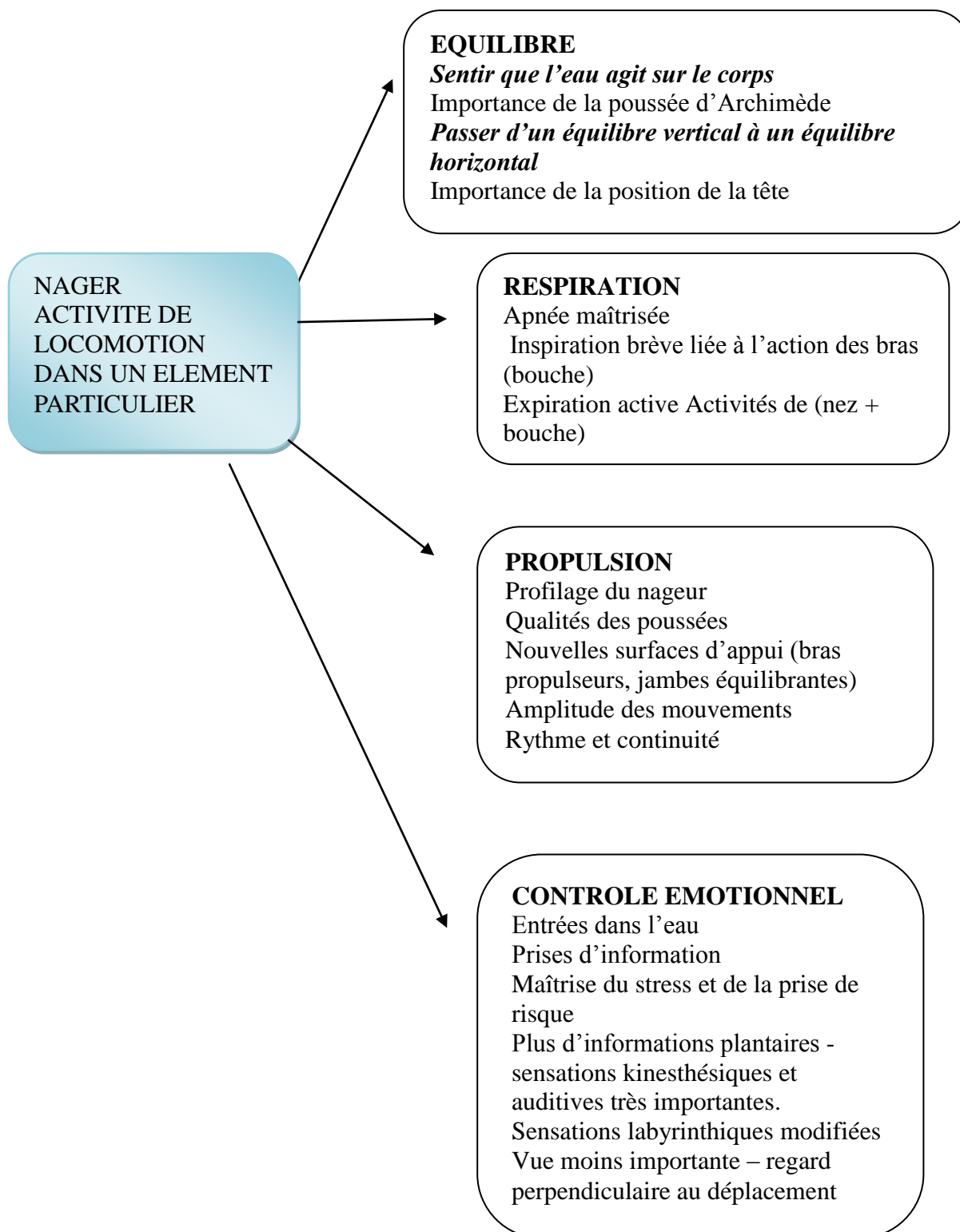
L'élève sait mener une démarche d'investigation. Pour cela, il décrit et questionne ses observations; il prélève, organise et traite l'information utile ; il formule des hypothèses, les teste et les éprouve ; il manipule, explore plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation ; il analyse, argumente, mène différents types de raisonnements (par analogie, déduction logique...) ; il rend compte de sa démarche. Il exploite et communique les résultats de mesures ou de recherches en utilisant les langages scientifiques à bon escient.

Responsabilités individuelles et collectives

L'élève connaît l'importance d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement et de la santé.

### 3. LES OUTILS DIDACTIQUES

#### 3.1 Le savoir nager



### 3.2 Logique d'apprentissage

Le niveau initial peut s'exprimer par une attitude de refus : face à la crispation et l'inhibition du débutant, le milieu confortable et ludique, le rôle de l'adulte qui rassure, encourage, reconforte, sont déterminants. Cette « peur de l'eau » ne saurait être vaincue par une conduite autoritaire voire coercitive.

<p>Conduites typiques : L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Se déplace à l'aide d'appuis solides, pieds et/ou mains,</li> <li>➤ Perd son équilibre vertical sans pouvoir le retrouver,</li> <li>➤ Agresses l'eau par des actions explosives.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Niveau 1</b> L'enfant « pataugeur/ marcheur »</p>	<p>Obstacles prioritaires à franchir S'équilibrer, se rééquilibrer pour accepter de se laisser porter par l'eau. (trouver des appuis sur l'eau)</p>
<p>Conduites typiques : L'enfant « flotte », il :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accepte l'immersion passagère de la tête,</li> <li>➤ Peut retrouver son équilibre vertical lorsqu'il le perd,</li> <li>➤ Sait quitter ses appuis plantaires,</li> </ul> <p>Mais a encore besoin d'aides à la flottaison et dépense beaucoup d'énergie pour agir dans l'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Et peut se déplacer sur très courte distance, tête en hyperextension buste oblique, sans immerger la tête.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Niveau 2</b> L'enfant « flotteur »</p>	<p>Se déplacer en s'orientant dans tout le volume aquatique. Utiliser la tête comme instrument pilote d'équilibration. Corps en allongement sur l'axe de déplacement.</p>
<p>Conduites typiques : L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se déplace sur et sous l'eau, sans aide matérielle, sur le ventre et sur le dos.</li> </ul> <p>contrôle son apnée pour aller chercher un objet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se déplace sur quelques mètres, en apnée, sort la tête pour respirer et continue.</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Niveau 3</b> L'enfant « pilote flotteur »</p>	<p>Construire des appuis efficaces et une respiration aquatique rythmée et en continu</p>
<p>Conduites typiques : L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ se déplace sur une distance longue, dans tout l'espace aquatique, avec une respiration adaptée, mais ne gère pas au mieux ses ressources</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Niveau 4</b> L'enfant « flotteur pilote efficace »</p>	<p>Optimiser/réguler ses actions propulsives, la glisse dans l'eau pour pouvoir choisir « l'objet culturel » (projet).</p>
<p>Conduites typiques : L'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utilise ses compétences dans les activités de performance (vite, longtemps), de chorégraphie ou de jeu sportif, de jeu d'opposition</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Niveau 5</b> L'enfant « dauphin » Expertise</p>	

### 3.3 Les séances

#### C.P 21 SEANCES « Mon amie l'eau »

##### ❖ Progression :21 séances

- 1) Familiarisation progressive au milieu, avec évaluation diagnostique au bout de la 3<sup>e</sup>
- 2) Travail sous forme de parcours

##### ❖ Contenus :

- Familiarisation au milieu par l'aménagement du bassin.

Travail sur :

- l'entrée dans l'eau en petite et grande profondeur;
- l'immersion;
- l'équilibre : vertical, horizontal, ventral, dorsal.
- la respiration : apprentissage de la respiration aquatique / respiration aérienne.
- la propulsion : bras, jambes, dans le plan horizontal, et maintien de l'équilibre.
- la sécurité : test antipanique

Au cours de chaque séance, une fiche de suivi est renseignée : présence de chaque élève et activités proposées.

##### ❖ Moyens :

- Aménagement partiel du bassin
- Ateliers avec matériel

##### ❖ Évaluation

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

##### **de Janvier à Juin**

- 21 séances : - 1 Evaluation Diagnostic  
- 17 Travail (y compris Evaluation Finale)  
- 3 Réinvestissements ludique (avant chaque vacances)

Séance	Gr 1	Gr 2	Gr 3
1	Adaptation		
2	Adaptation		
3	Evaluation Diagnostic		
4	Parcours 1	Parcours 1	Parcours 1
5	Parcours 1	Parcours 1	Parcours 1
6	Parcours 1	Parcours 1	Parcours 1
7	Réinvestissement ludique		
8	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
9	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
10	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
11	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
12	Parcours 2	Parcours 2	Parcours 2
13	Réinvestissement ludique		
14	Parcours 3	Parcours 3	Parcours 3
15	Parcours 3	Parcours 3	Parcours 3
16	Test Héron	Parcours 3	Parcours 3
17	Test Caneton	Test Héron	Parcours 3
18	Test Pingouin+TAA	Test Caneton	Test Héron
19	Test Castor+25m	Test Pingouin+TAA	Test Caneton
20	Test Otarie+50m	Test Castor+25m	Test Pingouin+TAA
21	Réinvestissement ludique		

❖ **Progression :**

Séance de découverte : mobiliser ses ressources pour oser

Situation de référence : parcours incluant les composantes de la nage (entrée dans l'eau, immersion, propulsion, équilibre)

Séances d'apprentissage : exercices visant à affiner les conduites motrices à l'aide de tâches définies

Séance de bilan : évaluer les progrès et « ce que l'on est capable de faire »

❖ **Moyens :**

- Ateliers avec matériel :
- Aménagement partiel du bassin

❖ **Évaluation**

- Évaluation diagnostique en début de module d'apprentissage
- Contrôle continu sur toute la durée du module pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et un réajustement des groupes.
- Évaluation en fin de module d'apprentissage

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

**CE1 : de Septembre à Décembre**

- 12 séances :
- 1 Evaluations Diagnostic
    - 10 Travail (y compris Evaluation Finale)
    - 1 Réinvestissement ludique

<b>Séance</b>	<b>Gr 1</b>	<b>Gr 2</b>	<b>Gr 3</b>
<b>1</b>	Parcours	Parcours	Parcours
<b>2</b>	Parcours	Parcours	Parcours
<b>3</b>	Parcours	Parcours	Parcours
<b>4</b>	Natation	Natation	Natation
<b>5</b>	Natation	Natation	Natation
<b>6</b>	Natation	Natation	Natation
<b>7</b>	Natation	Natation	Natation
<b>8</b>	Test Caneton	Test Héron	Natation
<b>9</b>	Test Pingouin+TAA	Test Caneton	Test Héron
<b>10</b>	Test Castor+25m	Test Pingouin+TAA	Test Caneton
<b>11</b>	Test Otarie+50m	Test Castor+25m	Test Pingouin+TAA
<b>12</b>	Réinvestissement ludique en ateliers (Palmes – Parcours)		



**CM2 17 séances « mon amie l'eau »**❖ **Contenus : Découverte de différentes APSA**

- séances de nage avec utilisation de palmes
- séances de jeux collectifs : water-polo
- séances de sauvetage
- séances de natation synchronisée

Chaque séance comprend un échauffement à partir de situation de nage en fonction des aptitudes de chacun.

❖ **Progression :**

- 1) Évaluation initiale pour constituer les groupes de besoin.
- 2) Travail en atelier, avec évaluations intermédiaires pour réajustement des groupes de besoin.

❖ **de Septembre à Janvier et de Février à juin**

- 17 séances : - 1 Evaluation Diagnostic  
 - 15 Travail (y compris Evaluation Finale)  
 - 1 Tournoi de Water-Polo

Séance	Gr 1	Gr 2	Gr 3
<b>1</b>	Evaluation Diagnostic		
<b>2</b>	Natation	Natation	Natation
<b>3</b>	Natation	Natation	Natation
<b>4</b>	Natation	Natation	Natation
<b>5</b>	Natation	Natation	Natation
<b>6</b>	Test Pingouin+TAA	Natation	Natation
<b>7</b>	Palmes	Natation	Natation
<b>8</b>	Palmes (5')	Test Pingouin+TAA	Test Héron
<b>9</b>	Test Castor+25m	Palmes	Test Caneton
<b>10</b>	Test Otarie+50m+ASSN	Palmes (5')	Test Pingouin+TAA
<b>11</b>	Test Dauphin + 100m	Test Castor+25m	Palmes
<b>12</b>	Sauvetage (M)	Test Otarie+50m+ASSN	Palmes (5')
<b>13</b>	Natation Synchro	Sauvetage (B-T-M)	Test Castor+25m
<b>14</b>	Natation Synchro	Natation Synchro	Sauvetage (B-T-M)
<b>15</b>	Water-Polo	Natation Synchro	Natation Synchro
<b>16</b>	Water-Polo	Water-Polo	Water-Polo
<b>17</b>	Tournoi de Water-Polo		

❖ **Moyens :**

- Ateliers avec matériel
- Aménagement partiel du bassin

❖ **Évaluation**

- Évaluation diagnostique en début de module d'apprentissage
- Contrôle continu sur toute la durée du module pour une meilleure prise en compte des besoins des élèves et un réajustement des groupes.
- Évaluation en fin de module d'apprentissage

Un niveau de compétence est défini pour chaque activité. (Voir livret d'évaluation).

Chaque évaluation intermédiaire est notée sur une fiche de travail et mise à la disposition de l'enseignant.

**UPE2A, CLIS, SSA**

Projet défini en concertation avec les enseignants en début d'année scolaire et adapté à l'âge et au niveau des élèves.

#### 4. L'ORGANISATION

##### LES ÉCOLES ET CLASSES CONCERNÉES :

CP, CE1, CM2, UPE2A, CLIS, SSA des écoles élémentaires de Trappes

##### PÉRIODES DE L'ANNÉE :

- CE1 de septembre à décembre
- CM2 par demie année
- CP de janvier à juin
- CLIN, CLIS, SSA avec le niveau de classe adapté au niveau de compétence des élèves

##### FRÉQUENCE, NOMBRE ET DURÉE DES SÉANCES :

- 12 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CE1,
- 17 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CM2
- 21 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CP
- 12,17 ou 21 séances hebdomadaires de 40 minutes pour les classes de CLIN, CLIS, SSA en fonction des besoins

##### CONCERTATION PRÉVUE :

- Réunion de rentrée, en septembre, pour la réactualisation et la validation du projet
- Réunion de bilan, en juin

#### 4.1- ENCADREMENT

L'essentiel de la circulaire n° 2011-090 du 07 juillet 2011- BO n° 28 du 14 juillet 2011

##### ◆NORMES D'ENCADREMENT A RESPECTER :

« L'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :

- à l'école élémentaire : **l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole ;**

· « **Un encadrant supplémentaire** est requis quand le groupe-classe comporte des élèves issus de plusieurs classes et qu'il a un **effectif supérieur à 30 élèves.** »

· Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole. »

· « Pour les classes à faibles effectifs, composées de moins de 12 élèves, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant un seul groupe-classe (...).

*La notion de **classe** s'entend comme l'ensemble des élèves d'une même classe pris en charge par leur enseignant ou à défaut, un autre enseignant dans le cadre de l'organisation du service de l'école. Un **encadrant supplémentaire** est requis quand un **groupe-classe** comporte plus de 30 élèves. La notion de **groupe classe** s'entend quand les élèves issus de plusieurs classes sont pris en charge par un même enseignant de l'école. Rappel lettre DA 23/01/12*

##### ◆CONDITIONS MATERIELLES D'ACCUEIL :

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m<sup>2</sup> de plan d'eau par élève présent dans l'eau. Il est important d'assurer aux élèves la sensation de confort thermique utile au bon déroulement des activités d'enseignement.

Qu'il y ait ou non ouverture concomitante du bassin à différents publics scolaires ou non scolaires, les espaces réservés aux élèves doivent être clairement délimités, compte tenu des exigences de sécurité des élèves et des impératifs d'enseignement. Les espaces de travail doivent être organisés sur les parties latérales des bassins et ne peuvent être réduits aux couloirs centraux.

## ◆SURVEILLANCE DU BASSIN :

-La surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin (...) Elle est assurée par un personnel titulaire d'un des diplômes conférant le titre de maître nageur sauveteur. »

- « **Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité** des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, **par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement.** »

- « Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. **Aucun élève ne doit accéder aux bassins en leur absence.** »

**En tâche exclusive de surveillance, au minimum :**

- 1 BEESAN par bassin jusqu'à 3 classes
- 2 BEESAN au delà de 3 classes

## ◆ROLE DES ENSEIGNANTS :

« La mission des enseignants est **d'adapter l'organisation pédagogique à la sécurité des élèves et d'assurer, par un enseignement structuré et progressif, l'accès au savoir-nager** tel qu'il est défini aux premiers paliers du socle commun. »

« L'enseignant s'assure que les intervenants respectent l'organisation générale prévue, et tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves. »

*Le maître assure de façon permanente, par sa présence et son action sur le bord du bassin, la responsabilité pédagogique de l'organisation et la mise en œuvre de l'activité. Il participe effectivement à l'encadrement et à l'enseignement de la natation suivant les conditions précisées par le projet pédagogique. La répartition des tâches et des responsabilités se fait selon le principe suivant : **Les enseignants doivent :***

- s'assurer de l'effectif de la classe, de la présence des intervenants, de la conformité de l'organisation de la séance au regard du projet ; connaître le rôle de chacun ainsi que les contenus d'enseignement de la séance ; ajourner la séance en cas de manquement aux conditions de sécurité ou d'hygiène ;
- participer à la mise en place des activités, au déroulement de la séance, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves ;
- participer à la régulation avec les intervenants impliqués dans le projet ;
- signaler au personnel de surveillance le départ de tous les élèves pour le vestiaire.

**Les professionnels qualifiés et agréés chargés d'enseignement doivent :**

- participer à l'élaboration du projet, à son suivi et à son évaluation ;
- assurer le déroulement de la séance suivant l'organisation définie en concertation et mentionnée dans le projet ;
- procéder à la régulation, en fin de séance, en fin de module d'apprentissage.

**Les personnels chargés de la surveillance doivent :**

- assurer exclusivement cette tâche, intervenir en cas de besoin ;
- ajourner et interrompre la séance en cas de non-respect des conditions de sécurité et/ou d'hygiène ;
- vérifier les entrées et sorties de l'eau, interdire l'accès au bassin en dehors des horaires de la vacation.

## ◆ORGANISATION PÉDAGOGIQUE GÉNÉRALE :

- les élèves sont répartis en plusieurs groupes ; le maître coordonne le déroulement de l'activité
- les élèves sont répartis en plusieurs groupes; le maître et l'intervenant sont chacun en charge d'un groupe.

## ◆ RÉPARTITION DES TACHES DANS L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT A LA PISCINE

### Accueil

Mise à disposition des vestiaires pour le déshabillage, sous la responsabilité de l'enseignant.

Les élèves passent à la douche et aux sanitaires sous la responsabilité de l'enseignant.

**2 minutes avant le début de la séance**, les élèves vont s'asseoir en silence sur les bancs **côté mur en brique**.

**Après la sortie des classes du créneau précédent**, les élèves sont accueillis sur le bassin par les éducateurs sportifs.

La fermeture du bassin est signalée par le panneau "sens interdit".

**Appel** : Par les MNS et les enseignants

En début de séance avec notification sur le cahier de présence par l'enseignant puis par le maître nageur de surveillance.

Durant la séance : Séparation en groupes de travail, encadrés par les éducateurs sportifs et l'enseignant.

Tout au long de la séance :

- Vérification du nombre d'élèves par chaque responsable de groupe.
- Vérification globale du nombre d'élèves par l'éducateur sportif attaché à la surveillance générale. (Le surveillant est désigné selon le planning annuel.)

### Fin de séance

- Les élèves vont s'asseoir sur les bancs **côté fenêtre**.

- Comptage sur les bancs, par groupe, par chaque éducateur.

- Comptage sur les bancs de l'ensemble des élèves par l'éducateur de surveillance et l'enseignant.

- Passage aux douches,

- Retour groupé aux vestiaires.

- + comptage à la montée dans le car

### Organisation des déplacements ponctuels à l'intérieur de l'établissement

Tout déplacement d'un enfant en dehors du cadre du projet, doit faire l'objet d'une autorisation auprès de l'éducateur sportif dont il dépend. L'enfant doit lui signaler son retour.

## 4.2- ORGANISATION DES SÉANCES

### ◆ Types de séances

#### Séance régulière :

- Répartition des élèves en groupes de besoins.
- Organisation du bassin en ateliers et rotation des groupes sur les ateliers.
- Ponctuellement : temps de réinvestissement, dans le petit bain généralement, sous la surveillance de tous.

#### Séance d'animation avant les vacances scolaires :

- Parcours aquatiques

- Ateliers libres : les enfants choisissent leur atelier et l'effectuent, sous la surveillance de tous.

#### Séance d'évaluation :

3 séances d'évaluation dans l'année : en septembre et janvier pour les CE1

en début, milieu et fin de période pour les CM2, CLIN/UPE2A /SSA

en janvier, mars et juin pour les CP

### ◆ Changement de groupe en cours d'année :

Des évaluations ponctuelles et personnalisées permettent le changement des élèves dans les groupes de besoins, en concertation avec l'enseignant.

### ◆ Dispenses :

*Rappel des directives de la circulaire du 7 juillet 2011 par le Directeur Académique*

*L'enseignant est directement impliqué dans la mise en œuvre de l'activité et son déroulement. Il ne peut pas assurer simultanément les tâches d'enseignement qui lui incombent et la surveillance des élèves dispensés de natation présents sur le bord du bassin. La sécurité de ces élèves ne peut pas être garantie. Les élèves dispensés seront maintenus à l'école.*

*Par conséquent, je vous demande de laisser les élèves dispensés à l'école, en prenant soin d'organiser leur accueil dans les différentes classes pendant la durée de la séance de natation »*

Si de nombreux enfants sont dispensés le même jour, et afin de ne pas surcharger les autres classes, il paraît judicieux de ne pas emmener la classe à la piscine (A décider en conseil des maîtres .)

◆ **Non-venue d'une classe :**

Prévenir le centre nautique le plus tôt possible, afin de régulariser les problèmes de transport. L'équipe des MNS essaiera d'offrir une permutation si cela est possible.

◆ **En cas d'absence d'un BEESAN :**

*Les enfants sont répartis sur l'ensemble des groupes, si l'effectif correspond au taux d'encadrement réglementaire. BO N°7 du 23 septembre 1999 : Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant, qualifié ou bénévole, agréé ou un autre enseignant. L'enseignant peut prendre en charge le groupe du MNS absent après concertation entre les membres de l'équipe des MNS.*

Si l'effectif dépasse le taux d'encadrement réglementaire, la séance est annulée.

◆ **En cas d'absence du BEESAN de surveillance :**

Un autre BEESAN présent est désigné par l'équipe.

◆ **Remplacement d'un maître absent :**

*Le présent document doit être disponible dans le cahier-journal, ou affiché sur le panneau réglementaire de la classe afin que le remplaçant prenne connaissance des modalités de sécurité. L'organisation pédagogique, quant à elle sera obligatoirement la situation A2a, pour les remplacements courts.*

◆ **Tenue des enfants :** Dans la mesure du possible, les enfants doivent avoir un bonnet de bain en plastique (de taille adaptée à la coiffure) et un maillot de bain (pas de bermuda, ni de maillot à volant ) cf document annexe

◆ **Parents accompagnateurs :** Voir charte jointe

*Les accompagnateurs assurant l'encadrement de la vie collective ne sont soumis à aucune exigence de qualification ou d'agrément, leur participation relève uniquement de l'autorisation du directeur d'école.*

Attention à ne pas avoir plus de 2 parents par classe afin d'éviter le nombre trop important d'adultes au bord du bassin.

◆ **AVS :** *Les auxiliaires de vie scolaire accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.*

◆ **Classe à double niveau :** Cas où l'enseignant décroïssonne avec un autre enseignant de l'école. Tout décroïssonnement doit faire l'objet d'un courrier adressé à l'Inspection ( cf : Modèle de décharge de responsabilité en annexe).

#### 4.3- PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

◆ Pour l'équipe des Éducateurs sportifs : voir le processus d'intervention (Annexe)

◆ Pour l'enseignant :

- 1) L'enseignant regroupe les enfants, les dirige vers le vestiaire où ils se rhabillent.
- 2) L'enseignant fait téléphoner au directeur de l'école, à l'IEN de la circonscription.
- 3) L'enseignant rejoint l'école avec les élèves.

***Incidents légers** (coupures, blessures superficielles) : un des adultes référents prend en charge le blessé. Pendant la durée des soins, la séance du groupe est interrompue et les enfants confiés à l'enseignante qui interrompt éventuellement sa séance aussi.*

***Accidents graves** : les premiers soins sont assurés par un des BEESAN, un autre donne l'alerte Le bassin est évacué dans sa totalité. Les élèves sont confiés à leurs enseignants et rejoignent les vestiaires.*

*L'évacuation du blessé se fait par les services de secours conformément aux dispositions réglementaires de l'Éducation Nationale.*

## « Mon amie l'eau »

NIVEAUX	HERON	CANETON	PINGOUIN	CASTOR	OTARIE	DAUPHIN	SAVOIR NAGER
ENTRÉE DANS L'EAU	Descendre dans l'eau par l'échelle du PB  pp	Assis, sauter en tenant la perche  gp	Sauter debout en tenant la perche  gp	Sauter dans l'eau et accepter de s'immerger  gp	Effectuer un saut ou un plongeon  gp	Effectuer un plongeon - pour reprise de nage - pour récupérer un objet gp	Réaliser le parcours en continuité, sans reprise d'appuis et sans lunettes Entrer dans l'eau en chute arrière; franchir en immersion complète 1 obstacle de 1,5m; se déplacer sur le ventre sur 15m; réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes; faire 1/2 tour; se déplacer sur le dos sur 15m; réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes; franchir l'obstacle en immersion complète; revenir au départ.
IMMERSION	Mettre le visage dans l'eau  pp	Mettre la tête dans l'eau en ouvrant les yeux pour ramasser un objet désigné  pp	Descendre à la cage ou à la perche pour ramasser un objet désigné  gp	Passer dans un cerceau lesté placé à 1m de profondeur  gp	et enchaîner la recherche d'un objet immergé à 2m de profondeur et le déplacer sur 5m gp	Remonter un petit mannequin immergé à 1,50m de profondeur gp	
ÉQUILIBRE	Décoller les 2 pieds avec du matériel flottant (5 sec)  pp	S'allonger sur le ventre et sur le dos avec matériel de flottaison pp	Faire une étoile sur le ventre et sur le dos (sans matériel de flottaison) gp	Faire une étoile (5 sec) et regagner le bord gp	et se maintenir en position statique (5 à 10 sec) sur place gp	et le maintenir 10 secondes en surface gp	
DÉPLACEMENT	Se déplacer en marchant dans le petit bain  pp	Se déplacer par action des bras et/ou des jambes sans toucher le fond avec matériel de flottaison pp	Se déplacer 10 à 15m par action des bras et/ou des jambes avec matériel de flottaison gp	Réaliser, sans matériel de flottaison, 25m - 12,5m ventral - 12,5m dorsal gp	Réaliser, sans matériel de flottaison, 50m - 25m ventral - 25m en dorsal gp	Nager 5minutes avec palmes sans arrêter gp	
RESPIRATION	faire des petites bulles  pp	Faire des bulles la tête dans l'eau  pp	Ouvrir la bouche et souffler dans l'eau 5 sec 3 fois de suite pp	Lors de la nage ventrale, utiliser une expiration aquatique gp	Lors de la nage ventrale, utiliser une expiration aquatique gp	Lors de la nage ventrale, utiliser une expiration aquatique gp	
				Palier à valider en fin de CE1	Palier à valider en fin de CM2		Palier à valider en fin de 6 <sup>ème</sup>
pp : petite profondeur gp : grande profondeur	Test validé le :	Test validé le :	Test validé le :	Test validé le :	Test validé le :	Test validé le :	Test validé le :



**Légende :**

**A = Acquis**

**B = En voie d'Acquisition**

**C = Non Acquis**

Si je veux 1 diplôme officiel (pour un séjour), je prends rendez-vous en téléphonant à la piscine, et je viens avec une pièce d'identité et ce livret.

## **Les Règles d'Hygiène et de sécurité**

1- J'ai un « vrai » maillot de bain.
2- Je me déchausse avant le carrelage blanc.
3- Je passe aux toilettes et les laisse propres.
4- Je me lave les mains.
5- Je prends une « bonne » douche.
6- Puis seulement après, je peux aller dans la piscine.
7- Je ne cours pas.
8- Je ne plonge pas dans le PB.
9- Je ne pousse pas les autres.
10- Je ne coule pas les autres.

# **Livret scolaire**

Nom : .....

Prénom : .....

Ecole : .....

### **PISCINE Jacques Monquaut**

Rue Léo Lagrange à TRAPPES

01-30-51-41-54

Horaires et tarifs

sur le Site de la ville :

[WWW.trappes-en-yvelines.fr](http://WWW.trappes-en-yvelines.fr)



# AVENANT DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

## SECOURS AUX BLESSES OU NOYÉS

### a) Consigne de transmission de l'alarme

1<sup>er</sup> MNS

Appel Sono par le MNS le plus près du micro :  
« processus d'intervention »  
puis s'occupe de l'évacuation du bassin  
avec la(les) maîtresse(s)  
et le(s) parent(s) accompagnateur(s).

2<sup>ème</sup> MNS

3<sup>ème</sup> MNS

4<sup>ème</sup> MNS

### b) Organisation des secours internes

Caissière ou agent  
d'accueil

Fermeture Caisse et mise à disposition des MNS  
Contrôler l'évacuation du bassin

### c) Consignes de transmission de l'alerte aux secours extérieurs

Appel Pompiers  
18

Lire fiche message\* affichée près du téléphone

### d) Consignes d'accueil des secours extérieurs

Ouverture portail accès pompiers et  
accompagnement pompiers

### e) Lieu de regroupement de la classe

➔ Dans les vestiaires

OXYGENOTHERAPIE

Sauvetage de la Victime

Bilan Vital  
(Conscience, Ventilation, Circulation)

Accompagnement des soins

BILAN VITAL

VICTIME

\*Adresse : Piscine Léo Lagrange  
Rue Léo Lagrange  
Trappes  
Tel : 01 30 51 41 54  
Victime : Age, Sexe  
Bilan vital : Conscience, ventilation, circulation



## CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR A LA PISCINE

*Ce document définit le rôle des parents qui accompagnent les classes à la piscine. Chaque parent accompagnateur doit en avoir pris connaissance. Il est signé par lui, l'enseignant et le directeur de l'école. Une copie est remise à l'équipe des MNS lors de la première intervention du parent accompagnateur.*

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES

La personne qui accompagne une classe s'engage à :

- respecter l'organisation définie par l'enseignant et les MNS,
- accompagner les enfants durant le transport à pied ou/et en bus,
- aider les enfants à se dévêtir et à se rhabiller,
- ne pas privilégier son enfant au dépend des autres,
- accompagner la classe jusqu'au bassin,
- rester assis sur les bancs au bord du bassin près du pédiluve,
- accompagner un enfant qui va aux toilettes et vérifier qu'il se lave les mains et prend une douche avant de retourner dans l'eau  
(Les toilettes doivent être propres et la chasse d'eau tirée.),
- garder un enfant qui doit interrompre la séance (malade, fatigué ou ayant froid),
- ne pas intervenir durant la séance d'apprentissage,
- ne pas interpeller les maîtres-nageurs ou l'enseignant durant la séance. Les remarques éventuelles sont adressées à l'enseignant responsable de l'activité en dehors des séances.
- ne pas filmer et photographier

Ecole .....Classe de .....

Parent accompagnateur.....

Signature du parent accompagnateur          Signature de l'enseignant  
Signature du directeur

## CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR A LA PISCINE

*Ce document définit le rôle des parents qui accompagnent les classes à la piscine. Chaque parent accompagnateur doit en avoir pris connaissance. Il est signé par lui, l'enseignant et le directeur de l'école. Une copie est remise à l'équipe des MNS lors de la première intervention du parent accompagnateur.*

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS ACCOMPAGNATEURS BENEVOLES

La personne qui accompagne une classe s'engage à :

- respecter l'organisation définie par l'enseignant et les MNS,
- accompagner les enfants durant le transport à pied ou/et en bus,
- aider les enfants à se dévêtir et à se rhabiller,
- ne pas privilégier son enfant au dépend des autres,
- accompagner la classe jusqu'au bassin,
- rester assis sur les bancs au bord du bassin près du pédiluve,
- accompagner un enfant qui va aux toilettes et vérifier qu'il se lave les mains et prend une douche avant de retourner dans l'eau  
(Les toilettes doivent être propres et la chasse d'eau tirée.),
- garder un enfant qui doit interrompre la séance (malade, fatigué ou ayant froid),
- ne pas intervenir durant la séance d'apprentissage,
- ne pas interpeller les maîtres-nageurs ou l'enseignant durant la séance. Les remarques éventuelles sont adressées à l'enseignant responsable de l'activité en dehors des séances.
- ne pas filmer et photographier

Ecole .....Classe de .....

Parent accompagnateur .....

Signature du parent accompagnateur          Signature de l'enseignant  
Signature du directeur

Ce projet doit être signé par tous les enseignants concernés, après avoir pris connaissance du projet, et par le directeur pour être en conformité.

**Signatures des enseignants et du directeur :**

**A Conserver : 1 exemplaire pour le directeur et 1 exemplaire par classe (à afficher)**